

[Text]

for patriotic and defence reasons, to try to let people have extra leave without pay. I would like to get some understanding of how the Swiss model works in terms of that supplementary pay issue.

M. Ferland: En Suisse, l'employeur libère chaque année l'employé pour le temps nécessaire à son entraînement, et le gouvernement lui paie une solde tout à fait ridicule de quelques dollars par jour pour ses petites dépenses. On me dit qu'il n'y a pas de problèmes en Suisse. Remarquez que c'est une tradition qui ne date pas d'hier. Je pense que c'est une tradition vieille de 150 ou 200 ans. On est loin de cela au Canada, et il va falloir créer une tradition qui n'existe pas encore. Avant d'obtenir le résultat qu'on a en Suisse, on a un sacré bout de chemin à faire. On nous dit que là-bas, l'entreprise libère carrément l'employé pendant le temps nécessaire à sa formation et le reprend sans difficulté par la suite.

• 1915

Mr. Parsons: Are they freed up with or without pay?

M. Ferland: Ces gens-là ont des familles à faire vivre. D'après ma compréhension de la situation en Suisse, les employés sont libérés avec salaire. En Suisse, c'est la contribution de l'entreprise à l'armée.

Mr. Parsons: Do we know if the companies receive some sort of compensation or tax consideration for the fact their employees are away?

M. Ferland: Monsieur le président, il y a des détails qui m'échappent. J'aimerais que notre recherchiste, qui a fouillé la question à fond, réponde à cette question. C'est une question importante et, malheureusement, je n'ai pas toutes mes données avec moi. C'est une question qui intéresse sûrement les représentants du monde des affaires.

The Vice-Chairman: Indeed, Mr. Ferland, we would invite Mr. Lord to clarify some of those points for us.

Mr. David Lord (Committee Researcher): My understanding of the Swiss system is there is a contribution of 3% of income per employee by each employer, and that fund is used to compensate reservists while they are on reserve duty.

Mr. Parsons: It is taken under existing payroll deductions, which is similar to one option I put forth.

M. Ferland: C'est cela. Est-ce qu'une formule de ce genre serait acceptable pour les employeurs canadiens?

Mr. Bennett: In terms of creating an extra payroll levy over and above unemployment insurance and CSST and health and education levies, I think it would be strongly resisted. If some of the funds that had already been contributed were used to pay that supplementary salary gap as a training fund or something, recognizing, as I think we all do, that there usually will be some training

[Translation]

supplément est de loin inférieur au nombre de firmes qui, par patriotisme, permettraient à leurs employés de rejoindre la Réserve en leur accordant un congé supplémentaire sans solde. Je voudrais donc savoir qui exactement en Suisse prend en charge le salaire supplémentaire.

Mr. Ferland: In Switzerland the employer lets the employees join the Reserve forces each year for their period of training and the government pays them just a few dollars per day for their miscellaneous expenses. I am told there are no problems in Switzerland, but of course it is an old tradition in that country dating back to 150 or 200 years. We have no such tradition in Canada so we will have to create one. There is a long way to go until we emulate the Swiss model. Supposedly the employee is freed up by his employer for the time necessary to training, after which he goes back to his former job.

M. Parsons: L'employé continue-t-il à toucher son salaire?

Mr. Ferland: They have families. The way I understand the situation in Switzerland, those employees are freed up with pay. It is the contribution of the business to the Armed Forces.

M. Parsons: Est-ce que ces sociétés sont alors indemnisées, bénéficient-elles de dégrèvements fiscaux, du fait que leurs employés font des périodes?

Mr. Ferland: Mr. Chairman, some details are not very clear to me. I would like our researcher, who has delved more into those details, to answer the question. It is an important question, and unfortunately, I do not have all the data with me. I am sure the representatives of the business world are interested by those data.

Le vice-président: Certainement, monsieur Ferland; nous allons demander à M. Lord de faire le point sur la question.

M. David Lord (attaché de recherche du Comité): Si je ne me trompe, chaque employeur suisse verse 3 p. 100 du revenu de l'employé à un fonds qui sert ensuite à la rémunération des réservistes pendant leur période.

M. Parsons: Est-ce que cela fait partie des déductions à la source, comme dans le modèle que je proposais?

Mr. Ferland: Exactly. Do you think that kind of formula would be acceptable to Canadian employer?

M. Bennett: Si cela consistait à ajouter une déduction supplémentaire à la source, en plus de la cotisation d'assurance-chômage, de la CSST, des cotisations pour la santé et l'éducation, je pense que l'on s'y opposerait fermement. Mais on pourrait évidemment se servir des déductions à la source pour la création d'un fonds à l'entraînement qui permettrait de dédommager les